



La formation  
continue  
à l'université

La force d'un réseau national



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)  
à l'université d'Artois

# GUIDE DU CANDIDAT

Vu la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale

Vu le décret n° 2013-756 du 19 août 2013

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social  
et à la sécurisation des parcours professionnels, article 78

Vu les articles L.613-3 à L.613-5 et D.613-1 à D.613-6 du code de l'éducation

## Accueil VAE

Pôle Accompagnement des Carrières (PAC)

9 rue du Temple - 62000 Arras

Bâtiment des Arts (Le Dôme)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 13h30 à 16h30

Site Web : [www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)

## Contact

Tél. : 03 21 60 60 59

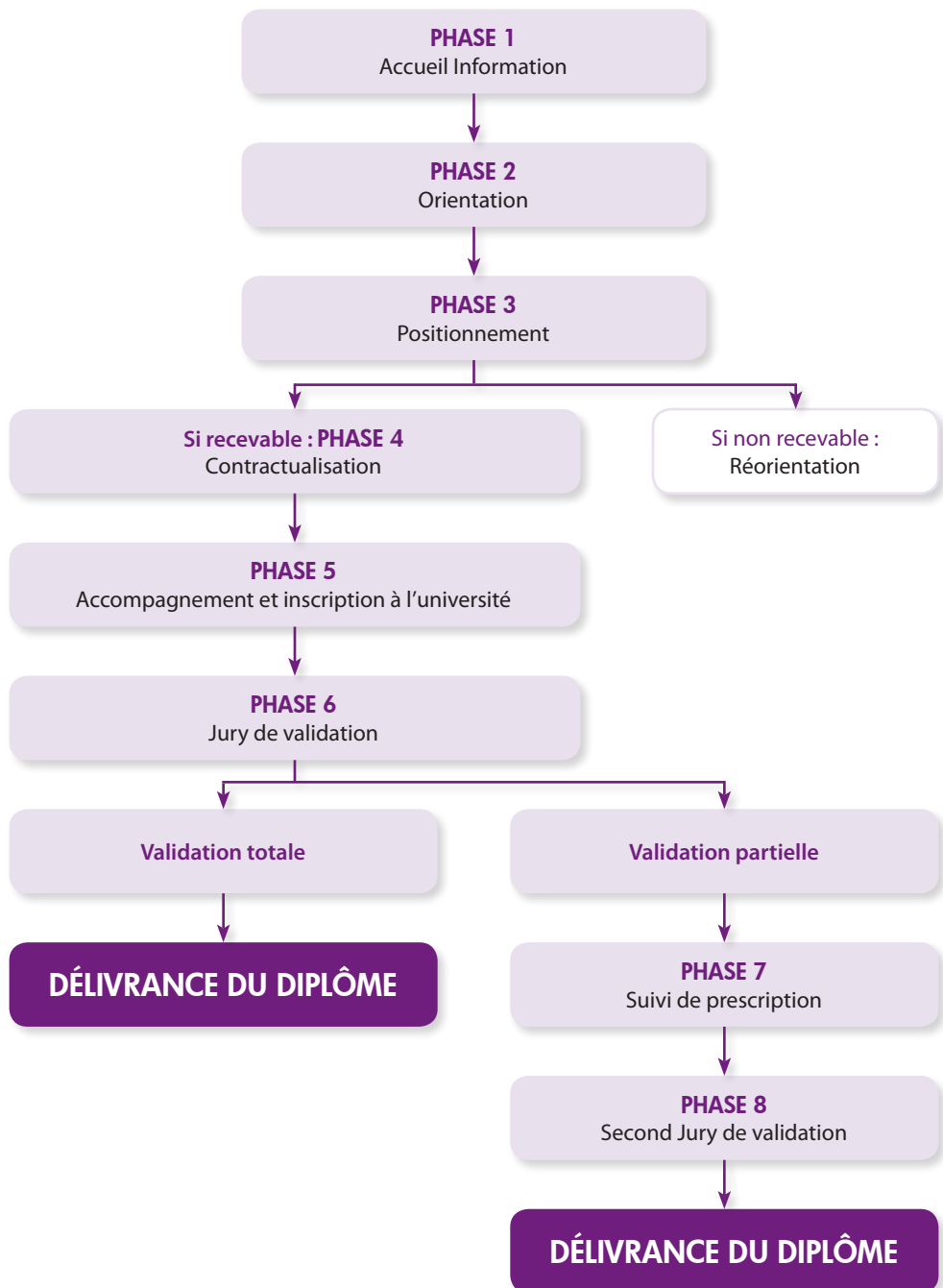
Mail : [vae@univ-artois.fr](mailto:vae@univ-artois.fr)



UNIVERSITÉ D'ARTOIS



# LA VAE ÉTAPE PAR ÉTAPE À L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS



## **Phase 1 : J'ai un projet**

Je recherche une première information afin d'être aiguillé(e) vers la structure adéquate.

## **Phase 2 : J'élabore un projet**

Je vérifie mon projet auprès d'un conseiller et j'identifie avec lui la certification appropriée en fonction des compétences acquises au cours de mon expérience.

Je prépare ensuite ma candidature que je transmets à mon conseiller:

- CV très détaillé de plusieurs pages (explicitation des expériences en lien avec le diplôme, missions correspondantes, compétences acquises, formations suivies, diplômes obtenus...)
- lettre de motivation mentionnant l'intitulé exact du diplôme visé
- justificatifs (pièces d'identité, photocopie des diplômes, justificatifs de postes...)

## **Phase 3 : Je rencontre le référent pédagogique du diplôme**

Je développe mon expérience et expose mes motivations ainsi que mon projet.

Je m'assure de la recevabilité de ma demande et reçois les conseils avisés du référent pédagogique sur la suite de mon parcours.

En cas de non recevabilité, je recherche une autre certification avec mon conseiller.

## **Phase 4 : Je recherche le financement et formalise mon engagement**

### **▪ Je suis salarié(e) :**

- Soit je fais appel à l'OPCA ou OPACIF de ma structure si je suis dans le secteur privé,
- Soit je m'adresse à mon employeur pour un financement sur le plan de formation
- Soit j'utilise mes heures de CPF
- Soit je prends en charge à titre individuel les frais (règlement échelonné possible)

### **▪ Je suis demandeur d'emploi en Région Hauts-de-France ou Ile-de-France : je sollicite une aide auprès du Pole Emploi (dispositif PASS VAE).**

Mon financement validé, je signe un contrat avec l'université.

## **Phase 5 : Je bénéficie d'une aide personnalisée pour la constitution de mon rapport d'activités VAE et pour sa présentation à l'oral (\*)**

Je suis accompagné(e) sur la méthodologie et la mise en avant de mes compétences par mon conseiller et sur les aspects « techniques » par le référent pédagogique.

Je garde à l'esprit l'objectif principal de mon rapport : prouver que je possède bien les compétences attendues du diplôme visé, à l'aide d'une explication précise, détaillée et analytique de mon expérience en m'appuyant sur des documents de travail.

Je prépare ma présentation orale.

Au cours de cette étape je m'inscris à l'université sur le diplôme ciblé.

## **Phase 6 : Je présente mon dossier devant le jury de validation**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, j'expose oralement mon parcours devant le jury à l'aide d'un support écrit.

Dans un 2<sup>nd</sup> temps, je m'entretiens avec les différents membres du jury.

À l'issue et après délibération du jury, je suis informé(e) de la décision.

## **En cas de validation partielle**

### **Phase 7 : Je complète mes acquis**

Je recherche le financement de la prescription et je suis de nouveau accompagné(e) dans l'exécution du travail complémentaire qui aura été décidé lors du jury (suivi de formation, rédaction d'un rapport sur une thématique précise, mise en place d'un projet...).

### **Phase 8 : Je suis évalué(e) sur les unités manquantes**

Quelle que soit la prescription, mon dossier est étudié de nouveau par le jury de validation afin d'obtenir mon diplôme.

(\*) en fonction de la modalité d'accompagnement choisie

# MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET TARIFICATION

L'Université vous propose les deux types d'accompagnement suivants :

## ♦ ACCOMPAGNEMENT COMPLET

### Forfait de 10 heures

Cet accompagnement comprend plusieurs étapes, et se déroule sous la forme d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs avec le conseiller VAE ou le référent pédagogique de la formation :

- Présentation de la procédure d'accompagnement, ainsi que de la trame à suivre dans le cadre de la rédaction du rapport d'activité
- Élaboration d'un plan de présentation du parcours professionnel, extraprofessionnel et de formation du bénéficiaire VAE, en sélectionnant les expériences significatives par rapport au contenu de la formation
- Explicitation des fonctions exercées en termes d'activités et de compétences acquises (savoirs, savoir-faire et savoir être)
- Description de projets complémentaires ou d'un projet important qui concerne tous les domaines de la formation
- Mise en parallèle des compétences acquises avec celles attendues du diplôme ciblé dans le cadre de la VAE
- Choix et tri des pièces justificatives
- Préparation à la présentation orale du candidat devant le jury et notification des exigences de ce dernier



**Tarif :** 1700 euros (passage en jury compris)

## ♦ ACCOMPAGNEMENT ALLEGE

### Forfait de 3 heures

L'accompagnement a pour objectif d'aider le candidat à élaborer son rapport d'activités, dans le but de s'entretenir avec le jury VAE.

Cet accompagnement avec le référent pédagogique du diplôme ciblé comprend les étapes suivantes :

- Une lecture du rapport
- La vérification de la mise en adéquation entre le parcours du candidat et les exigences du diplôme
- Un entretien de préparation à la présentation orale du candidat devant le jury



**Tarif :** 1400 euros (passage en jury compris)

